
PPRT de Pierre Bénite et Port Edouard Herriot
Réunion des Personnes et Organismes Associés
Réunion du 4 juin 2010
à la DDT
Relevé de décisions

Étaient présents :

Les Personnes et Organismes Associés

- M. Jean VILLIEN, Grand Lyon, Ecologie Risques,
- Mme Mireille ELMALAN, Grand Lyon, VP GL Chargée des Risques
- M. Denis FROMAGE, ARKEMA Pierre Bénite
- M. Vincent MARCHAND, ARKEMA Pierre Bénite
- Mme Béatrice COLIN, ARKEMA Pierre Bénite
- M. Pascal GHESQUIERES, Réseau Ferré de France
- M. Christophe LOPINTO, Pôle Sécurité Infrastructure Circulation SNCF,
- M. Christophe LOPEZ, Direction Régionale SNCF Rhône Alpes,
- M. Patrice MARAIN, EP Lyon – Adjoint RLR et responsable HSE régional
- M. Jean François BOSSUAT, DREAL Rhône Alpes, UT 69,
- Mme Ghislaine GUIMONT, DREAL SPR, Cellule Risques
- Mme Emmanuelle MAILLARD, DREAL Rhône Alpes, Cellule Risque Accidentel,
- M. Jean-Paul FOILLARD, Chef de dépôt EPL
- M. Thomas ROCHE, Ingénieur risques industriels EPL
- M. Guy LEVI, DDT 69,
- M. Bruno DEFRANCE, DDT 69 /SPAR
- Mme Laurence DANJOU-GALIERE, DDT 69 /SPAR/UPAF
- M. Xavier RICHARD, DDT 69 /SPAR
- Mme Cécile TUNDIS, DDT 69 /SPAR/Unité Prévention des Risques
- M. Emmanuel MARTINAIS, ENTPE - RIVES
- M. Jean-Pierre DUARTE, SDIS du Rhône, GACR
- M. Henri CLUZEL, VNF Subdivisionnaire de Lyon
- M. Gérard RONY, Adjoint au maire d'Irigny
- Mme Annie RAGOT, DSPC, SIDPC 69
- Mme Anne ESTINGOY, VNF Arrondissement Développement
- M. Antoine FAVORITI, stagiaire Grand Lyon
- M. Serge TARASSIOUX, Maire de Pierre Bénite
- Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, Cabinet du maire de Pierre Bénite
- M. Thierry MOUNIB, Association Bien vivre à Pierre Bénite
- M. Thierry VERNIER, Dépôt Pétrolier de Lyon
- M. René BON, Stockages pétroliers du Rhône
- M. Serge PERRIN, Saint-Fons
- Mme Marie BEAREZ, CNR
- M. Marc MICHEL, Mairie de Pierre Bénite, Service Environnement

Introduction

La DDT présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Point sur le PPRT (contexte et aléa)
2. Superposition des aléas et des enjeux
3. Programme d'investigations complémentaires
4. Organisation de la démarche dans l'avenir

1. Point sur le PPRT (contexte et aléa)

- Le représentant de la DREAL rappelle le contexte de la réunion de POA et le rôle de l'association. Les cartographies des intensités des effets et des aléas sont rappelées dans l'optique des présentations des enjeux et des études de vulnérabilités. Il est rappelé que ces cartographies d'aléas donnent lieu à une phase de stabilisation visant à prendre en compte les évolutions constatées au vu des derniers examens d'études de dangers, à la marge. Elle aura aussi pour but de statuer sur les propositions en cours non encore remises (modélisation par un modèle de type tridimensionnel / étude du confinement de l'atelier HFA 130).
- Le représentant de l'établissement ENTREPÔT PÉTROLIER DE LYON présente son établissement et les actions menées ou programmées dans le domaine des risques.
- Le représentant de l'établissement STOCKAGE PÉTROLIER DU RHÔNE fait une présentation du site et des mesures de sécurité présentes
- Le représentant de l'établissement DEPÔT PÉTROLIER DE LYON présente son activité et les dispositions prises dans le domaine des risques.
- Les représentants de l'établissement ARKEMA font une présentation générale de l'établissement et de la gestion des risques, puis une présentation détaillée, au niveau de chaque unité, des mesures de sécurité. L'unité HFA 130, qui dimensionne l'essentiel des aléas actuels, est présentée de façon plus précise.
- Le représentant de DREAL présente les cartographies d'aléa, en précisant que ces derniers ne sont pas stabilisés, dans l'attente notamment des résultats d'une modélisation en 3 dimensions.

[L'ensemble des présentations réalisées par les intervenants ci-dessus sera mis sur le site internet PPRT]

2. Enjeux du PPRT

- Le représentant de la DDT présente les cartographies des enjeux (pour les personnes).
- Le Maire de Pierre Bénite affirme son appréciation positive de la présence de l'usine ARKEMA sur son territoire, et présente les projets de développement de la commune.
- Le représentant de la commune de St Fons, dont le territoire n'est que peu concerné par ce PPRT, exprime la solidarité de la municipalité à l'endroit de Pierre Bénite.
- La représentante du Grand Lyon présente les enjeux et les contraintes de la mise en place des PPRT à l'échelle de la communauté urbaine *[cf document joint]*
 - Le représentant de la DDT présente la carte de superposition des enjeux et des aléas, constituant une carte de prézonage brut sommaire qui permet d'identifier les grands principes de réglementation par type de zones. On peut distinguer en particulier une zone rouge foncée d'interdiction stricte d'urbanisation future et d'expropriation possible, une zone rouge claire d'interdiction avec aménagement possible (, extensions d'activités liées à l'origine du risque), avec ouverture possible de droit de délaissement.

[L'ensemble des présentations réalisées par la DDT sera mis sur le site internet PPRT]

3 Programme d'investigations complémentaires

Aucune objection n'a été formulée par les POA sur le programme d'études complémentaires proposé par l'équipe projet DDT-DREAL :

- pour connaître la vulnérabilité du bâti

- pour estimation foncière des biens inscrits dans le secteur expropriation.

Concernant la réduction de la vulnérabilité, la doctrine ministérielle préconise :

- des études approfondies dans les zones TF à F+,
- des diagnostics simples dans les zones M+ et M.

Pour les logements, le choix des bâtiments concernés qui feront l'objet d'un diagnostic se fera par échantillonnage en prenant en compte les paramètres suivants :

- type de construction (état du bâti)
- type d'habitation (collectif, individuel)
- niveau d'intensité du phénomène dangereux
- localisation dans le territoire.

Les investigations complémentaires porteront sur 50 bâtiments d'habitations, 24 Etablissements Recevant du Public (ERP) et 10 bâtiments d'activités économiques.

Le lancement des études sera précédé d'une information destinée aux riverains. La mise en œuvre de cette information sera préparée avec les acteurs locaux.

L'estimation foncière se fera avec France Domaine pour l'ensemble des bâtiments situés dans les zones TF+ à F.

4. Prochaines étapes

Les différentes phases sont :

- Elaboration de la stratégie et du projet de PPRT après le résultat des diagnostics au début 2011. Le but est d'identifier les mesures techniques possibles sur l'existant, de délimiter des secteurs de mesures foncières possibles (expropriation ou délaissement) et d'établir les principes et zonages de l'urbanisation et des projets futurs.

. Il y aura plusieurs réunions pour affiner le zonage secteur par secteur.

- Réunion publique de concertation
- Réunion CLIC pour avis sur le projet de PPRT
- Saisine des POA pour avis sur le projet de PPRT
- Enquête publique dernier trimestre 2011 ou début 2012